

# AFFICHAGE DES PRIX

## TRANSACTION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

- **Rémunération forfaitaire de 3 514 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros**
- **7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros**
- **5 % TTC sur la part excédent 50 001 euros**

Les tranches d'honoraires sont cumulatives, à la charge de l'acquéreur, comme convenu au mandat de vente, au mandat de négociation ou de recherche, sur les sites internet et à l'avant contrat de vente.

## LOCATION

### \* APPARTEMENTS (meublés ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Visite, constitution du dossier,  
Rédaction du bail                      8 euros le m2 \*    Bailleur et locataire
- Etat des lieux d'entrée              3 euros le m2 \*    Bailleur et locataire
- Négociation                              0 euros

Prestations plafonnées à 72 % TTC d'un mois de loyer

### \* MAISONS (meublées ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- Visite, constitution du dossier,  
Rédaction du bail                      8 euros le m2 \*    Bailleur et locataire
- Etat des lieux d'entrée              3 euros le m2 \*    Bailleur et locataire
- Négociation                              0 euros

Prestations plafonnées à 90 % TTC d'un mois de loyer

### \* LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- Négociation
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail
- Etat des lieux d'entrée

Honoraires Agence : Un mois de loyer TTC pour le Bailleur et pour le Locataire

## ESTIMATIONS

**\*Nos estimations sont offertes dans le cadre d'une mise en vente et sauf dans les cas suivants :**

- **Estimation patrimoniale et Estimation dans le cadre de rachat de parts et séparation**  
**Dans ces cas le coût est de 50 euros TTC par bien estimé**

SARL Agence Immobilière La Flèche au capital de 150 000 € - 529 427 478 RCS LE MANS – NAF 6831 Z – Carte professionnelle « transactions sur immeuble et fonds de commerce » N° CPI 7201 2017 000 015 854 délivrée par la CCI du MANS. Garantie financière de 110000 € AXA 313 Les Terrasses de l'arche 92000 NANTERRE Entreprise financièrement et juridiquement indépendante.

### Formules

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement manuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Païement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Païement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

\*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

#### Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandat.  
Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).  
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Barème valable à compter du 01/10/2021